

APPENDICE D
CALIBRATION DE L'OPERATION
MODE SEISME

Pour être capable d'utiliser l'interrupteur sismique (SCS) et le capteur de déplacement du contrepoids (CDS), vous devez calibrer le contrôleur JRT. Cela permettra au contrôleur de prendre instantanément la position du contrepoids dans le puits.

Voici la procédure à suivre :

- Cette procédure doit se faire après l'enregistrement de la position des étages;
- Placer l'ascenseur en mode «Inspection»;
- Utiliser les boutons «PCH» ou «PCB» pour déplacer la cabine devant le contrepoids. (Assurez-vous que vous êtes centrés devant le contrepoids);
- Avec la console de programmation :

➤ Appuyez sur :

| | | | |
|----------|-------|-------|-------|
| CLR | DM | 0227 | MONTR |
| SCREEN = | D0227 | 0000 | |
| CHG | 1234 | WRITE | |

- Ne bouger pas pendant 5 secondes pour laisser le temps au contrôleur d'enregistrer la position réelle actuelle du contrepoids;
- Après 5 secondes, la valeur du DM0227 retournera à 0000;
- Pour vérifier que vous avez fait la bonne procédure avec la console de programmation, comparer la position réelle du contrepoids avec la position mémorisée dans le DM 0224:

➤ Appuyez sur :

| | | | |
|----------|-------|--------------------------------|-------|
| CLR | DM | 0490 | MONTR |
| SCREEN = | D0490 | XXXX (position du contrepoids) | |
| DM | 0224 | MONTR | |
| SCREEN = | D0224 | XXXX (position «mémorisée») | |

- Si les deux valeurs sont les mêmes, vous pouvez utiliser l'interrupteur sismique (SCS) et le capteur de déplacement du contrepoids (CDS).

FUNCTIONNEMENT EN CAS DE SÉISMES POUR LES ASCENSEURS OU MONTE-CHARGES

CODE ASME A17.1-2007 / CSA B44-07

- A. Dès qu'un interrupteur sismique est actionné (SCS), tous les ascenseurs ou monte-charges en service doivent ramener la cabine ou la plate-forme au prochain palier libre, ouvrir les portes ou barrières et s'immobiliser. Toutefois, en mode de secours en cabine, phase II, les portes doivent fonctionner conformément à l'article 2.27.3.3.
- B. Si le capteur de mouvement du contrepoids est actionné (CDS), l'ascenseur ou le monte-charge, s'il est en mouvement, doit passer en mode arrêt d'urgence et s'éloigner du contrepoids à une vitesse d'au plus 0.75 m/s (150pi/min) vers le prochain palier libre, ouvrir les portes ou barrières et s'immobiliser. Toutefois, en mode de secours en cabine, phase II, le fonctionnement des portes doit être conforme à l'article 2.27.3.3.
- C. Dans le cas des ascenseurs ou monte-charges à portes et barrières à fermeture mécanique, les portes doivent s'ouvrir et demeurer ouvertes. Toutefois, en mode de fonctionnement de secours en cabine phase II, les portes doivent fonctionner conformément à l'article 2.27.3.3.
- D. Dès qu'un dispositif de protection en cas de séismes est actionné (SCS), une cabine ou une plate-forme qui se trouve à un palier, portes ou barrières ouvertes, doit demeurer à ce palier. Si les portes ou barrières sont fermées, elles doivent s'ouvrir. Toutefois, en mode secours en cabine, phase II, les portes doivent fonctionner conformément à l'article 2.27.3.3.
- E. Tout ascenseur ou monte-charge qui n'est pas en mouvement lorsqu'un dispositif de protection en cas de séismes est actionné (SCS) doit demeurer au palier où il se trouve.
- F. Il est permis de faire fonctionner un ascenseur ou monte-charge à une vitesse d'au plus 0.75m/s (150pi/min) à condition que le capteur de mouvement du contrepoids (CDS) soit de type continu et ne soit pas actionné.
- G. L'activation continue d'un capteur de mouvement (CDS) doit :
- H. Empêcher le mouvement de la cabine sauf à partir du poste d'inspection sur le toit de la cabine; et
- I. Empêcher le mouvement de la cabine au moyen d'une des clés décrites aux articles 2.27.3.1 et 2.27.3.3, clé pour service d'hôpital et autres types de fonctionnement similaires.
- J. Les ascenseurs ou monte-charges arrêtés par un dispositif de protection en cas séismes à mémoire non rémanente doivent demeurer immobiles en cas de panne de courant. La réalimentation ne doit pas annuler le fonctionnement des dispositifs de protection en cas de séismes ni réduire la vitesse de la cabine.
- K. Il est permis de remettre un ascenseur ou monte-charge en service normal au moyen d'un bouton ou d'un interrupteur à réarmement momentané (REA) à condition que le capteur de mouvement (CDS) ne soit pas actionné.

DIAGRAMME REPRESENTATIF D'OPERATION D'URGENCE EN CAS DE SEISME

